Commune d'ANDILLY FOLIO 13

SESSION ORDINAIRE

 $\sim\sim\sim\sim\sim$

REUNION DU VENDREDI 27 FEVRIER 2015

~~~~~~~~

L'an deux mil quinze, le vingt sept février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **18 février 2015**.

Présents : Mesdames Florence CHEVILLON, Karine DUPRAZ, Valérie

BLANC-MONTUS, Elodie CAILLAUD, Chantal LE GARREC, Stéphanie ROBERT, Diane DE BARROS, Sandra PIERRE et Messieurs Sylvain FAGOT, Stéphane BEILVERT, Alain BELLOUARD, Alain BENETEAU, Christophe VANWALLEGHEM, Gérard DANIEL, Maurice DEBEGUE, Gérard FAVRE, Hervé

LORIOUX.

<u>Absents excusés</u>: Madame Céline **ANGOT** (pouvoir donné à Madame Sandra

PIERRE) et Monsieur Christophe BOUCARD (pouvoir donné

à Madame Diane **DE BARROS**).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **30 janvier 2015,** le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu appelle les remarques suivantes :

Monsieur Maurice **DEBÈGUE** souligne que les vérifications concernant l'écoulement des eaux pluviales du lotissement **Le Clos d'ANDILLY** doivent porter sur les 2 systèmes et pas uniquement sur le 2<sup>e</sup> système. Monsieur Stéphane **BEILVERT** signale que les 2 ont été contrôlés et sont conformes.

Après cet échange, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que 2 points soient rajoutés à l'ordre du jour.

- Révision du loyer du logement des Ecluses,
- Plan de financement salle « La Passerelle ».

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Tableau des subventions annuelles,
- Demandes de subventions :
  - \* TCA: enfants de l'école de tennis,
  - \* AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques),
  - \* APF (Association des Paralysés de France),
  - \* Les Ailes de la vie,
  - \* SPA (Société Protectrice des Animaux).

| .../... \* devis CEDEO, \* devis BROSSETTE. \* devis ALLEZ et CIE, \* devis SOMELEC. • Fête Nationale:

- · Travaux vestiaires du stade :
- · Eclairage public rue du Port : devis SDEER,
- Démantèlement transformateur école maternelle :
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Adhésion aux Francas pour la formation du personnel d'animation ou des écoles,
  - \* choix de la date et présentation des activités,
  - \* location de chapiteau :
    - devis CHAPI CHAPO
    - devis Association CHAHUT BAHUT
    - devis Le Cirque d'ANGOULEME.
- Informations,
- Questions diverses.

### **ORDRE DU JOUR**

Tableau des subventions annuelles : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attributions de subventions pour l'année 2015 :

| Délibération<br>n° 2015/16 |              |                                                   |            |
|----------------------------|--------------|---------------------------------------------------|------------|
| . 2013/10                  | Ecoles       | Ecole Maternelle                                  | 300,00 €   |
|                            |              | Coop. Scolaire Sérigny                            | 150,00 €   |
|                            |              | Coop. Scolaire La Ruche                           | 150,00 €   |
|                            |              | RASED                                             | 100,00 €   |
|                            |              | Dépistage bucco-dentaire                          | 100,00 €   |
|                            |              | Centre Communal d'Action Sociale                  | 2 000,00 € |
|                            |              | Foyer socio-éducatif (CES de MARANS)              | 100,00 €   |
|                            |              | Ligue Nationale contre le Cancer                  | 100,00 €   |
| Se                         | cteur social | Secours Catholique                                | 100,00 €   |
|                            |              | Croix Rouge                                       | 100,00 €   |
|                            |              | Resto du Cœur 17                                  | 100,00 €   |
|                            |              | Solidarité du Pays Marandais (Banque alimentaire) | 100,00 €   |

.../...

|                      | T                                          | T          |
|----------------------|--------------------------------------------|------------|
|                      | A.S.A. (Association Sportive Andilly)      | 600,00 €   |
|                      | Accord Parfait (+ 25 x 10)                 | 450,00 €   |
|                      | Tennis Club d'ANDILLY                      | 500,00 €   |
|                      | A.C.A.S.                                   | 450,00 €   |
|                      | Club du 3 <sup>e</sup> âge                 | 150,00 €   |
|                      | Gymnastique Volontaire                     | 250,00 €   |
|                      | Amicale Pétanque et Palets                 | 200,00 €   |
| Associations locales | Amicale Laïque                             | 500,00 €   |
|                      | Club Photo-Vidéo                           | 150,00 €   |
|                      | Le Jardin en folie                         | 300,00 €   |
|                      | Association Communale Chasse               | 200,00 €   |
|                      | Bibliothèque                               | 2 000,00 € |
|                      | Les Ailes de la Vie                        | 150,00 €   |
|                      | 17/Vins                                    | 100,00 €   |
|                      | Ima'Djinn                                  | 100,00 €   |
|                      | Les Zozos d'Aunis                          | 50,00 €    |
|                      | Association des Artistes de Lachatellerie  | 50,00 €    |
|                      | Transues 4 x 4                             | 50,00 €    |
|                      | Yoseikan Budo                              | 100,00 €   |
|                      | Chambre des Métiers (Chte-Mme)             | 407,00 €   |
|                      | Chambre des Métiers (Deux-Sèvres)          | 90,00 €    |
|                      | Groupement Défense Ennemis Cultures        | 160,00 €   |
| Divers               | Groupement Dévlpt Agricole Masc.           | 60,00 €    |
|                      | Groupement Dévlpt Agricole Fémi.           | 60,00 €    |
|                      | Association Départementale pour la Lecture | 100,00 €   |
|                      | Prévention Routière                        | 100,00 €   |
|                      | Association Combats poche de LA ROCHELLE   | 15,00 €    |

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des présents (17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour), accepte d'allouer ces subventions telles qu'elles ont été présentées.

Cependant, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite aux demandes émanant de :

- l'A.F.S.E.P. (Association Française des Sclérosés en plaques),
- l'A.P.F. (Association des Paralysés de France),
- France ADOT 17,
- · France Alzheimer,
- la S.P.A. (Société Protectrice des Animaux),

#### **Demandes de subventions :**

• <u>Ecole de Tennis</u>: Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention du **Tennis Club d'ANDILLY** pour les enfants d'**ANDILLY** fréquentant cette école associative.

Délibération n° 2015/17 Pour l'année **2014-2015**, 39 élèves de la commune sont inscrits. Comme à l'accoutumée, le Conseil Municipal **(17 votants + 2 pouvoirs − 19 pour)** accepte d'accorder **10,00 € par enfant**, soit **390,00 €**.

- <u>Les Ailes de la vie</u> : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'association **Les Ailes de la vie** qui se décompose en 2 phases :
  - \* une demande de partenariat par la prise en charge d'un rucher communal,
  - \* une demande d'aide financière de 300,00 €.

.../...

Le Conseil Municipal, qui vient d'attribuer une subvention de **150,00** € à cette association pour **2015**, souhaite des informations complémentaires sur son budget 2014 ; seul le prévisionnel 2015 a été fourni.

De plus, un local a été mis gracieusement à disposition.

En conséquence, le Conseil Municipal **(17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour)** décide de surseoir à ces demandes d'aides et sollicitera des renseignements supplémentaires aux responsables de l'association.

<u>Travaux vestiaires du stade</u>: Monsieur Alain **BÉNÉTEAU**, Vice-président de la Commission bâtiments publics—aménagement—environnement, présente au Conseil Municipal 2 devis pour la fourniture de douches aux vestiaires du foot : l'un de l'entreprise **CEDEO** et le second de l'entreprise **BROSSETTE**.

Délibération n° 2015/19 Après comparaison et évaluation des besoins, le Conseil Municipal (17 votants + 2 pouvoirs − 19 pour) opte pour la proposition de BROSSETTE d'un montant de 2 057,95 € T.T.C.

**Eclairage public rue du Port** : Monsieur Stéphane **BEILVERT**, Vice-président de la Commission voirie—urbanisme-développement durable, expose au Conseil Municipal que, suite à la création de places de stationnement dans la rue du Port, un devis a été demandé au **SDEER** pour l'installation de 3 candélabres.

Délibération n° 2015/20 Le montant des travaux s'élève à 4 795,84 €:

| • | participation <b>SDEER</b> | 50 % | 2 397,92 |
|---|----------------------------|------|----------|
| • | participation commune      | 50 % | 2 397,92 |

Le Conseil Municipal (17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour) accepte la mise en place de ces réverbères.

Cette dépense sera réglée par remboursement immédiat après travaux.

Un nouveau devis pour la mise en lumière du sentier, menant du lotissement du **Clos Saint Nicolas** à la **rue du Grand Moulin** en passant par **Le Jardin en folie,** sera établi sur place lors de la prochaine visite de Monsieur **HUBERT** du **SDEER.** 

<u>Démantèlement transformateur école maternelle</u>: Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** informe le Conseil Municipal qu'**ERDF** a déposé l'ancienne installation et mis en place un nouveau compteur.

Délibération n° 2015/21 L'ancien transformateur doit être démantelé.

2 devis sont proposés :

ALLEZ et CIE
 SOMELEC
 → 5 474,29 € T.T.C.
 13 014,36 € T.T.C.

Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** ayant demandé conseil à **ERDF**, compte tenu de l'écart de prix des 2 devis, il s'avère que certaines prestations ne sont pas utiles dans le devis **SOMELEC**.

.../...

Après étude, le Conseil Municipal (17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour), décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise ALLEZ. Ils seront effectués pendant les vacances d'avril.

Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** fait part également de la suppression de 2 compteurs **EDF.** L'un à l'église, le second à l'école primaire d'**ANDILLY.** L'économie de 2 abonnements sera faite.

Il signale aussi qu'en raison de la non-conformité du chauffage gaz de l'église, celui-ci ne doit plus être utilisé. Le prêtre de la paroisse a été informé de cette mesure.

Monsieur le Curé en a profité pour remercier la municipalité de l'aménagement pour les personnes à mobilité réduite qui a été mis en place à l'entrée de l'église.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Aunis Atlantique s'est prononcée pour l'élaboration d'un PLUi.

Délibération n° 2015/22 Maintenant, il appartient aux communes membres de délibérer à leur tour pour approuver ou non cette mesure. Le délai imparti pour se prononcer est de 3 mois.

Monsieur le Maire souligne que le passage au PLUi permettrait à la commune, qui a engagé la transformation de son POS en PLU, de faire l'impasse sur la partie règlementaire du document, qui serait prise en charge par la Communauté de Communes. D'où un gain de temps et d'argent dans la procédure.

L'instauration d'un PLUi permettrait d'avoir une réflexion d'ensemble sur le territoire et certains aspects techniques et financiers seraient pris en charge par la Communauté de Communes.

Après avoir entendu cet exposé et après discussion, le Conseil Municipal (17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour), à l'unanimité, accepte le passage au PLUi.

#### Adhésion aux Francas pour la formation du personnel d'animation ou des écoles :

Madame Karine **DUPRAZ**, Vice-présidente de la Commission éducation—citoyenneté—jeunesse, présente au Conseil Municipal l'Association « **Les Francas** » qui est une association éducative agréée, qui œuvre pour des loisirs éducatifs de qualité.

Délibération n° 2015/23 L'adhésion à cet organisme permet de bénéficier de formations à tarifs préférentiels pour les personnels des écoles, d'animation et bénévoles intervenant.

Du matériel pédagogique, des fiches d'activités et des publications peuvent être fournis à titre gracieux ou à des prix préférentiels.

Une aide sous forme de conseils peut être proposée aux collectivités, center de loisirs et activités TAP.

Le montant de l'adhésion est basé sur le nombre de jours fréquentés par les enfants soit, actuellement, 0,16 centimes par enfant et par jour de présence au Centre de loisirs + une base forfaitaire de 80,00 € par an.

Le Conseil Municipal **(17 votants + 2 pouvoirs – 19 pour)** reconnaît l'utilité d'un tel organisme et accepte d'y adhérer.

#### **Fête Nationale:**

• <u>choix de la date</u>: La Commission des fêtes, lors de sa dernière réunion, a proposé d'organiser le repas de la fête nationale, le **lundi 13 juillet 2015** au soir, ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

Délibération n° 2015/24 Il approuve également l'organisation des animations le mardi 14 juillet après-midi.

Le repas sera confectionné par le cuisinier de la cantine et un collègue habitant la commune et pourrait être une paëlla.

• **Location de chapiteau**: En raison de l'incertitude du temps et afin d'assurer un repas dans de bonnes conditions, Monsieur le Maire propose de louer un chapiteau de cirque.

Les économies dégagées dans la préparation des repas (cuisiniers bénévoles, seulement les matières premières à acheter) peuvent permettre cette location.

3 devis sont proposés:

| • | association <b>CHAHUT BAHUT</b> (chapiteau de 380 m²) | $\rightarrow$ | 2 200,00 € T.T.C. |
|---|-------------------------------------------------------|---------------|-------------------|
| • | CHAPI CHAPO                                           | $\rightarrow$ | 4 600,00 € T.T.C. |
| • | (chapiteau de 314 m²) Cirque d'ANGOULEME              |               | 5 500,00 € T.T.C. |
|   | (chapiteau de 500 m²)                                 |               | 2 223,00 0 111101 |

Le Conseil Municipal (17 votants + 2 pouvoirs − 17 pour − 2 abstentions) accepte de louer la structure à l'association CHAHUT BAHUT pour 2 200,00 €.

**Révision du loyer du logement des Ecluses :** Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le loyer du logement des Ecluses n'a pas été augmenté en **2015** et qu'il serait préférable de la réactualiser à la date d'anniversaire d'entrée dans le local, soit le **1**<sup>er</sup> **octobre** en tenant compte du coût de l'indice de la période de référence.

Délibération n° 2015/25 En conséquence, le loyer de **2014** d'un montant de **519,60 €** passe, au **1**<sup>er</sup> **octobre 2014**, à **522,56 €**.

En raison de l'augmentation déjà appliquée au **1**<sup>er</sup> **janvier 2014,** sans tenir compte de l'indice, un rappel ne sera pas appliqué sur les mois d'**octobre, novembre et décembre 2014.** 

Le Conseil Municipal accepte l'actualisation de ce loyer.

#### **INFORMATIONS**

• <u>Débat d'orientation budgétaire</u> : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission des finances s'est réunie le **9 février 2015.** 

Le budget n'est pas simple à élaborer si l'on prend en compte la baisse des dotations de l'état (- 21 000,00 € sur la dotation forfaitaire), les autres dotations n'étant pas encore connues et l'augmentation de la masse salariale due en partie à la mise en application des TAP.

D'où une augmentation des dépenses de fonctionnement et une diminution des recettes de fonctionnement. En investissement, le projet de construction de la salle polyvalente représente une dépense importante. L'achat de l'immeuble **BOUTIN** est également à budgéter.

Chacun est appelé à ne pas trop dépenser et à revoir certains projets à la baisse.

La tarification des TAP sera réexaminée lors de la prochaine Commission éducation-citoyennetéjeunesse.

La Commission des finances se réunira à nouveau avant la réunion du vote du budget et la maquette budgétaire sera présentée à l'équipe municipale avant la réunion de conseil.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- <u>Maison **BOUTIN**</u>: elle sera acquise après le vote du budget primitif à l'aide d'un emprunt de **100 000,00** € (achat, frais et premiers travaux). 2 propositions ont été faites par le même établissement (un sur une durée de 7 ans au taux de 1,25 % et un sur une durée de 10 ans au taux de 1,65 %).
- <u>Salle polyvalente « La Passerelle »</u>: l'annonce pour l'appel d'offres a été adressée à **Sud Ouest** et le dossier a été mis sur la plate-forme de marchés. Les plis seront recevables **jusqu'au 27 mars 2015** à 17 h 00. Ouverture des plis 1 semaine après, puis examen des offres par le cabinet d'architectes.
  - La Caisse d'épargne et le Crédit Agricole ont adressé des propositions pour un emprunt de **1 000 000,00 €** sur 20 ans.
- <u>Cérémonie de la citoyenneté</u>: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il organise, le **samedi 14 mars 2015** à 11 h 00 à la mairie, une cérémonie de la citoyenneté qui consiste à remettre aux jeunes de 18 ans leur première carte d'électeur ainsi qu'un livret de citoyen.
- <u>Terrain BOURON</u>: le notaire, Maître **RAGUET**, viendra en mairie le **lundi 9 mars 2015** pour la signature de l'achat du terrain **BOURON**. Ce terrain sera nettoyé et il faudra réfléchir sur son devenir.
- <u>Bulletin municipal</u> : il sera distribué prochainement en même temps que la brochure du DICRIM. Tout le monde est invité pour l'encartage du DICRIM dans le bulletin.
- <u>Planning des élections</u> : il a été établi par Monsieur le Maire pour les 2 tours de scrutin. Il sera modifié en fonction des impératifs de certains élus.
- Dates à retenir :

\* lundi 16 mars 2015 : Commission des finances à 20 h,

\* vendredi 3 avril 2015 : Conseil Municipal à 20 h,

(selon les absences, cette date pourra être avancée).

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire laisse la parole aux conseillers.

- Monsieur Maurice **DEBÈGUE** a assisté au Comité Syndical du **SMIC 17** à **SAINTES.** Il donne les informations suivantes : le système de cotisation sera établi en fonction du nombre de logiciels utilisés. Le syndicat célébrera ses 30 ans en septembre.
- Madame Florence **CHEVILLON** informe que l'**ASEPT 17** (Bien vieillir) a réservé la salle du Conseil en septembre pour des ateliers mémoire.

- Madame Diane DE BARROS demande si les horaires de cérémonie du 19 mars sont connus.
   Monsieur le Maire indique que la Commémoration aura lieu à 11 h 30 à ANDILLY. Elle demande
   également le taux de fréquentation du Centre de loisirs. Madame Karine DUPRAZ lui donne
   les effectifs, à savoir 20 à 22 enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 12 enfants environ
   les mercredis (les mamans ne travaillant pas ce jour-là).
- Monsieur Gérard DANIEL déplore l'état de la rue du Grand Moulin qui est endommagée. Cet état
  est accentué par les travaux de raccordement SAUR. Les concessionnaires de réseaux
  ne remettant pas la voirie en ordre après intervention. Monsieur Stéphane BEILVERT répond
  qu'un règlement de voirie est en cours pour pallier ces manquements.
- Madame Valérie **BLANC-MONTUS** évoque le bal du printemps. La décoration sera faite par les écoles primaires dans le cadre des TAP. Les pizzas seront confectionnées par le cuisinier de la cantine. La sono pour l'animation sera assurée par Monsieur Christophe **BOUCARD**, Conseiller, à titre gracieux. Les inscriptions commenceront à compter du 28 février 2015.
- Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** constate que la rue des Sports compte de nombreux trous. En raison des conditions climatiques, il n'est pas pertinent de les boucher actuellement.
- Madame Elodie **CAILLAUD** informe qu'une première réunion de travail sur l'agenda d'accessibilité a eu lieu. Il devra être rendu le **27 septembre 2015.**
- Monsieur Stéphane **BEILVERT** rend compte de la dernière commission voirie du **21 février 2015.** Il donne les principales orientations :
  - \* établissement d'un règlement de voirie,
  - \* mise en place d'un sens de circulation rue de la Résistance,
  - \* agrandissement des chicanes de ralentissement rue du Grand Moulin (ajout de places de stationnement),
  - \* chicane rue de la Paix pour réduire la vitesse,
  - \* aménagement chemin communal de la rue Saint Nicolas,
  - \* réflexion sur l'implantation de bornes pour véhicules électriques.
  - \* la réflexion sur l'aménagement du centre bourg avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin se poursuit,
  - \* rubrique sur le stationnement dans le prochain bulletin communal.
- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** a assisté à la dernière réunion de chantier des Ecluses. Le tablier du pont sera élargi mais cette structure devient fragile en raison des lourdes charges (engins agricoles) auxquelles elle est soumise.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est programmée pour le **vendredi 3 avril 2015** à 20 h.

**10 délibérations** ont été prises *(du n° 2015/16 au n° 2015/25)* à l'issue de cette réunion.

# L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 36.

## Ont signé au registre les membres présents.

| Sylvain <b>FAGOT</b>        | Maire                           |                 |
|-----------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Céline <b>ANGOT</b>         | Conseillère Municipale          | Absente excusée |
| Stéphane <b>BEILVERT</b>    | Adjoint                         |                 |
| Alain <b>BELLOUARD</b>      | Adjoint                         |                 |
| Alain BENETEAU              | Adjoint                         |                 |
| Valérie <b>BLANC-MONTUS</b> | Conseillère Municipale          |                 |
| Christophe <b>BOUCARD</b>   | Conseiller Municipal            | Absent excusé   |
| Elodie CAILLAUD             | Conseillère Municipale          |                 |
| Florence CHEVILLON          | Adjointe                        |                 |
| Gérard <b>DANIEL</b>        | Conseiller Municipal            |                 |
| Diane <b>DE BARROS</b>      | Conseillère Municipale          |                 |
| Maurice <b>DEBEGUE</b>      | Conseiller Municipal            |                 |
| Karine <b>DUPRAZ</b>        | Adjointe / Secrétaire de séance |                 |
| Gérard <b>FAVRE</b>         | Conseiller Municipal            |                 |
| Chantal <b>LE GARREC</b>    | Conseillère Municipale          |                 |
| Hervé <b>LORIOUX</b>        | Conseiller Municipal            |                 |
| Sandra <b>PIERRE</b>        | Conseillère municipale          |                 |
| Stéphanie <b>ROBERT</b>     | Conseillère municipale          |                 |
| Christophe VANWALLEGHEM     | Conseiller Municipal délégué    |                 |